



Numéro de l'acte	2015-177-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015**

### **QUESTION N°2015-177**

**FINANCES** : Etoile Sportive Arquoise Football : prolongation de la convention du 29 octobre 2013

**RAPPORTEUR** : Monsieur Christian DIRIX

---

Dans le cadre de ses déplacements lors de manifestations départementales, régionales et nationales, l'Etoile Sportive Arquoise Football a fait l'acquisition d'un véhicule 9 places adapté pour les personnes à mobilité réduite.

Conformément à la délibération n°2013-150 du 25 septembre 2013, une convention a été signée le 29 octobre 2013 entre la Ville d'Arques et l'Etoile Sportive Arquoise Football. Celle-ci définit les modalités de versement d'une avance de trésorerie de la Commune à l'Etoile Sportive Arquoise Football ainsi que le remboursement qui devait intervenir dans l'année suivant la signature.

Les versements de la fédération Française de Football n'ayant pas été effectués en fin d'exercice 2014, la convention initiale a fait l'objet d'un avenant par délibération n° 2014-210 du 8 décembre 2014.

A ce jour, l'association n'a pu rembourser le solde de 7 593.90 € aussi, Il convient de prolonger à nouveau la durée de la convention par la modification de l'article 2 et de fixer un échéancier de remboursement de 350.00 € par mois du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 1<sup>er</sup> novembre 2017 puis 243.80 € le 1<sup>er</sup> décembre 2017 en modifiant l'article 5.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 de la convention du 29 octobre 2013 à établir avec l'Etoile Sportive Arquoise Football afin de :
  - o Modifier l'article 2 et de proroger la Convention au 31 décembre 2017,
  - o Modifier l'article 5 en fixant l'échéancier de remboursement comme indiqué ci-dessus,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES  
Le 16 Décembre 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT